



21/01/2019 17:50:33

Santé au travail: extension d'une aide à l'équipement des salons de coiffure

Une aide financière destinée aux salons de coiffure pour leur permettre de se s'équiper en matériel améliorant la santé au travail a été étendue en collaboration avec l'Assurance maladie, a annoncé lundi le premier acteur de la protection sociale du secteur.

L'ensemble des salons de coiffure de moins de 50 salariés souhaitant s'équiper de nouveaux matériels ergonomiques pourra bénéficier de cette aide, qui a été améliorée, précisent les Institutions de la Coiffure dans un communiqué.

Celle-ci, disponible pendant un an et qui peut représenter 50% de l'investissement hors taxes, a ainsi été plafonnée depuis le 1er janvier à 25.000 euros, contre 5.000 euros précédemment.

Au matériel initialement concerné - bacs à shampooing avec réglage électrique en hauteur, sèche-cheveux légers de moins de 400 grammes - s'ajoutent les ciseaux sans anneaux ou à anneaux rotatifs, les sièges de coupe à hauteur réglable électrique et les hottes aspirantes.

Le renouvellement de cette opération en faveur de la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) et des allergies respiratoires est dû au succès qu'elle a rencontré lors des quatre dernières années, a souligné auprès de l'AFP le directeur des Institutions de la Coiffure, Jacques Minjollet.

"Lors du premier lancement en 2013, 1.400 salons et 3.000 salariés ont pu bénéficier des nouveaux équipements proposés. Une chute de 20% des symptômes douloureux a été constatée", a-t-il affirmé.

Les TMS représentent l'un des principaux problèmes de santé rencontrés par les coiffeurs en raison des gestes répétitifs qu'ils effectuent. L'utilisation de certains produits peut de son côté provoquer de l'asthme ou des allergies.

jlp/bfa/nm